

CARREFOUR
Et aussi...

Handicap' Anjou

Lever les barrières entre IME et Sessad



Dans le domaine scolaire, les modes de prise en charge des enfants handicapés demeurent relativement rigides. Selon l'orientation décidée par la Mdp, soit l'enfant est inscrit en IME, soit il bénéficie d'un accompagnement Sessad pour intégrer le milieu ordinaire. Mais il n'existe pas réellement de possibilités intermédiaires. Cette situation est d'autant plus compliquée dans le cas des enfants autistes dont le diagnostic n'a pas encore été totalement posé. Plus encore que les autres, ces enfants doivent se voir proposer un parcours scolaire

adapté et modulable en fonction de leurs besoins. C'est ce constat qui a conduit l'association Handicap'Anjou à proposer à l'ARS Pays de la Loire l'expérimentation d'un dispositif permettant de lever les barrières entre l'IME et le Sessad pour 27 enfants autistes. Dès la rentrée prochaine, certains élèves de la section pour enfants autistes de l'IME La Chalouère d'Angers pourront ainsi bénéficier de temps d'accompagnement en Sessad ; à l'inverse, l'IME accueillera des enfants habituellement suivis par le Sessad. « Il s'agit simplement d'être cohérent avec l'esprit de la loi de 2005 selon laquelle les dispositifs médico-sociaux doivent s'adapter aux besoins des enfants », explique Michel Forgeau, directeur du Pôle enfance déficience intellectuelle et TED d'Handicap' Anjou. Le dispositif, qui bénéficiera la première année à 4 ou 5 jeunes élèves, devrait permettre de faciliter l'évaluation de leurs besoins en vue de la définition de leur projet personnalisé d'accompagnement et offrir les meilleures conditions pour favoriser le développement de leur autonomie et leur intégration sociale. ●